



Compte Rendu du Conseil Municipal

Séance du mercredi 4 novembre 2020

Par suite d'une convocation en date du 30 octobre 2020, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la petite salle des fêtes, le mercredi 4 novembre à 19h00, sous la présidence de Sylvie TARAGON, Maire.

Présents : Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Marie-Christine MERMIER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA, Audrey VALLEZ.

Excusés : Laurie FALCONNIER donne pouvoir à Anne-Laure GUILLET, Yves LEGER donne pouvoir à Sylvie TARAGON.

Après avoir observé une minute de silence en hommage à Samuel Paty et aux victimes des attentats de Nice, Le Maire ouvre la séance à 19h10.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales un secrétaire a été désigné.

Vivian ROUSSEL est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2020

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité et à mains levées.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le point 5 de l'ordre du jour (règlement intérieur) sera reporté à la prochaine réunion.

2. Désignation des représentants à NATURA 2000 (DEL 202053)

Monsieur Hervé Bouëdec expose que Clarafond-Arcine fait partie des collectivités membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Les Usses » et doit donc désigner en son sein, un représentant élu ainsi que son suppléant, suite aux élections municipales de 2020.

Madame le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal qui souhaiterait être candidat.

Monsieur Hervé BOUËDEC se porte candidat **titulaire**,
Madame Marie-Christine MERMIER se porte candidate **suppléante**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et à mains levées, **désigne** au Comité de Pilotage Natura 2000 Les Usses, les représentants suivants :

Titulaire	Hervé BOUËDEC
Suppléant	Marie-Christine MERMIER

3. Recrutement et rémunération des agents recenseurs (DEL 202054)

Madame le Maire rappelle que la collectivité doit organiser pour l'année 2021 les opérations de recensement de la population. Pour cela, il convient de recruter et de fixer la rémunération de deux agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées,

Décide la création de deux postes d'agents recenseurs, pour la période couvrant les opérations du recensement de la population, soit du 21 janvier au 20 février 2021,

Fixe à 1448 € (mille quatre cent quarante-huit euros) l'indemnité forfaitaire allouée à chaque agent recenseur,

S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget 2021,

Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de la présente décision.

4. Modification du règlement Eaux Pluviales (DEL 202055)

Monsieur Hervé BOUËDEC expose que le règlement des Eaux Pluviales de la commune de Clarafond-Arcine élaboré sous le POS (Plan d'Occupation des Sols modifié en septembre 2016) doit être mis à jour pour tenir compte des nouvelles zones du PLUi.

Rappel de la réglementation :

- Tout branchement sur le réseau communal d'évacuation des eaux pluviales est soumis à autorisation de la Mairie.
- Les eaux pluviales doivent **OBLIGATOIREMENT** être séparées des eaux usées (*le réseau d'eaux usées est géré par la Communauté de Communes Usses et Rhône – 70 route de la Semine – 74270 CHENE EN SEMINE*)
- Tout nouveau branchement ou dispositif de rétention doit impérativement être contrôlé avant recouvrement des fouilles.

- Le service de contrôle se réserve le droit d'effectuer des visites après la mise en service de tout branchement ou dispositif de rétention pour vérifier son entretien et son fonctionnement.

Zones	Surface parcelle mini (m ²)	Surface parcelle maxi (m ²)	Volume rétention (m ³) +/- 0,5 m ³	Débit de fuite (l/s)	Diamètre de l'orifice (mm)
UH1 ¹	0	250	2	3.25	40
	250	500	4	6.25	55
	500	800	6	9.75	70
UHc1 ²	800	1 100	8	13.25	80
	1 100	1 500	10	17.75	90
UHc2 ³	1 500	2 000	12	23.5	110

¹ UH1 : Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible et moyenne densité.

² UHc1 : Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.

³ UHc2 : Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, **approuve** le nouveau règlement des eaux pluviales.

L'intégralité de ce règlement est consultable sur le site internet de la commune.

5. Création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe et approbation du tableau des emplois (DEL 202056)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe dans le cadre du remplacement d'un agent parti en juillet 2020.

En conséquence il s'avère nécessaire de modifier le tableau des emplois.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité et à mains levées, accepte la création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe approuve la mise à jour du tableau des emplois.

6. Modification du régime indemnitaire (DEL 202058)

Suite au recrutement du rédacteur, Madame le Maire indique qu'il convient de réexaminer la délibération instituant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions que le Sujétions Expertise et Engagement Professionnel).

Elle propose les montants de référence suivants :

Cadre d'emplois	Groupes	Montants maximum	
		IFSE	CIA
Adjoints administratifs	1	6960	696
	2	6600	660
Rédacteurs	1	9240	924

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité et à mains levées, **approuve** le tableau récapitulatif du RIFSEEP selon les modalités définies ci-dessus.

7. Réfection du réseau eau potable du centre bourg de Clarafond : choix des entreprises (DEL 202057)

Madame Anne-Laure GUILLET rappelle que par délibération en date du 09 septembre 2020 (DEL 202051) le Conseil Municipal a approuvé les travaux de renouvellement et renforcement du réseau eau potable du centre bourg de Clarafond pour un montant estimatif de 694 300 € HT.

Une consultation pour ces travaux a été lancée le 17 septembre 2020. Sept entreprises ont répondu à cet appel d'offres.

Après analyse du rapport fourni par le cabinet de maîtrise d'œuvre SCERCL, trois entreprises ont été sélectionnées puis remises en concurrence.

L'analyse de ces offres est encore en cours. Pour permettre le lancement des travaux au plus tôt, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de donner délégation à Madame le Maire pour l'autoriser à attribuer et signer le marché en fonction du résultat final de l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, autorise Madame le Maire à attribuer ce marché, et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

8. Intempéries dans les Alpes Maritimes : soutien aux communes (DEL 202059)

Madame le Maire présente le communiqué de presse de l'association des Maires de Haute-Savoie du 5 octobre 2020 qui invite les collectivités de la Haute-Savoie à témoigner leur solidarité et à apporter leur soutien aux communes touchées par la tempête Alex.

La commune de Clarafond-Arcine souhaite s'associer à cet élan national de solidarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, décide de verser la somme de mille euros sur le compte ouvert par l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes qui se chargera de répartir les dons entre les communes touchées par les intempéries.

9. Informations et questions diverses

- ♦ La commune a sollicité le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) afin de réaliser une étude d'enfouissement des réseaux secs ainsi qu'un diagnostic de l'éclairage public.
- ♦ La commission cadre de vie réfléchit à l'aménagement de la parcelle située près de la Maison Pour Tous et à l'installation d'une boîte à livres vers la bibliothèque.
- ♦ L'installation des columbariums pour les cimetières d'Arcine et de Clarafond est retardée due à la difficulté d'approvisionnement du granit.
- ♦ L'installation d'illuminations de Noël sur les poteaux rue de la mairie ne peut se faire car il n'y a pas de possibilité de raccordements électriques dans cette rue.
- ♦ Fibre optique : les travaux en cours ne concernent que le génie civil. Le raccordement à la fibre interviendra ultérieurement.
- ♦ Le SIV (Syndicat Intercommunal du Vuache) a proposé de faire une présentation de son activité aux membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal accepte mais préfère attendre que la situation sanitaire s'améliore.
Le syndicat déplore la dégradation de plusieurs panneaux informatifs le long des sentiers.
- ♦ Des devis pour la rénovation des toitures des 2 salles des fêtes et de l'église de Clarafond sont en cours.
- ♦ Le Conseil Municipal a constaté la dégradation volontaire d'une borne à incendie au lotissement des Vernettes et condamne cet acte de vandalisme.
- ♦ Transit des poids-lourds non autorisé sur la RD 908 A : Madame le Maire réitérera sa demande auprès de la gendarmerie pour effectuer des contrôles plus fréquents.
- ♦ Octobre rose : la marche rose du 11 octobre 2020 a réuni 152 participants y compris les enfants. La recette de 705 € a entièrement été reversée au Comité Féminin pour le dépistage du cancer du Sein de Haute-Savoie. Il est rappelé que les chasubles ont été offertes par Laura et Jacqueline AS du salon de coiffure « De Mèches avec Vous » et la collation par la municipalité. Madame le Maire remercie tous les membres du Conseil Municipal et du CCAS qui ont activement participé au succès de cette manifestation.
- ♦ La mairie a reçu une demande d'installation de tables à l'aire de jeux. Cela fera l'objet d'une étude en commission Cadre de Vie.

Levée de la séance à 20h30.

Le secrétaire de séance,
Vivian ROUSSEL



Le Maire,
Sylvie TARAGON





RECRUTEMENT DE 2 AGENTS

La population de CLARAFOND-ARCINE sera recensée courant janvier-février 2021.

A cet effet, la commune recrute deux personnes qui seront chargées d'effectuer les différentes opérations de recensement comprenant :

- Une semaine de formation et de préparation début janvier
- Recensement du 21 janvier au 20 février 2021

Les personnes intéressées voudront bien adresser leur candidature manuscrite à Madame le Maire, accompagnée d'un curriculum vitae avant le 15 décembre 2020.



Décoration participative

Cette année la mairie vous propose une décoration participative afin d'agrémenter les sapins de Noël qui seront disposés devant la mairie.

**Pour cela vous pouvez déposer vos décorations et confections
en mairie jusqu'au 09 décembre 2020**

suivant les horaires d'ouverture :

Mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Vendredi de 8h30 à 12h00

Nous vous remercions pour votre participation !

